

Département fédéral de justice et police  
(DFJP)  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

Lausanne, le 7 février 2022

***Procédure de consultation sur la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse***

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons part de notre prise de position sur la consultation mentionnée en titre.

De nombreux étudiants en provenance d'Etats hors UE / AELE sont formés dans nos hautes écoles et en sortent avec des diplômes qui correspondent aux besoins des entreprises suisses. Dans bien des domaines, techniques en particulier, le réservoir de main-d'œuvre indigène s'avère insuffisant. Il est donc légitime de faciliter l'engagement de ces jeunes diplômés étrangers très qualifiés, par ailleurs formés aux frais du contribuable helvétique. La CVCI a toujours soutenu les précédentes adaptations législatives et administratives allant dans ce sens.

Le projet mis en consultation prévoit la possibilité de déroger aux conditions d'admission, et en particulier aux contingents prévus pour les Etats tiers, en faveur des étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse. **La CVCI souscrit pleinement à cette modification.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**



**Philippe Miauton**  
Directeur adjoint



**Mathieu Piguet**  
Responsable du service juridique